



Charte Sports Loisirs Adultes

**(Badminton, Basket, Futsal,
Handball, Volley)**

Charte validée par l'AGSL le 26 mai 2020



I. Présentation générale

A. Activités : horaires et lieux

L'association Genech Sports et Loisirs propose cinq activités de sports loisirs adultes sans enseignement :

- **Badminton** : tous les vendredis de 20h à 22h à la nouvelle salle des sports de Genech (face Institut)
- **Basket** : tous les jeudis de 20h30 à 22h30 à la nouvelle salle des sports de Genech (face Institut)
- **Futsal** : tous les mercredis de 20h à 22h à la nouvelle salle des sports de Genech (face Institut)
- **Handball** : tous les jeudis de 20h à 22h à la salle des sports du Lycée Charlotte Perriand à Genech
- **Volley** : tous les lundis de 20h à 22h à la nouvelle salle des sports de Genech (face Institut)

B. Contacts

Une ou deux personnes responsables bénévoles encadrent ces activités. Elles sont en charge de recenser les inscriptions (fiche d'inscription + règlement + certificat médical), d'assurer l'ouverture et la fermeture de la salle, d'assurer le bon fonctionnement de l'activité, de transmettre les informations aux adhérents de l'activité, et de remonter les éventuels besoins et incidents à l'association.

En cas d'absence exceptionnelle des responsables, l'activité sera annulée.

- **Responsables Badminton** : Serge BERNARD (SBERNARD@CBA.FR / 06 83 23 23 86) et Jean Marc TARDIEU (Jean-Marc.tardieu@orange.fr / 06 73 70 19 19)
- **Responsable Basket** : François BOUCHON (f.bouchon@wanadoo.fr / 06 87 64 34 02)
- **Responsable Futsal** : Eric HIVIN (eric.hivin@orange.fr / 06 86 28 29 12)
- **Responsables Handball** : Frédéric LEROY (frederic.leroy@gmx.com / 06 82 11 69 95) et Xavier ESCANO (xavier.escano@gmail.com / 06 85 83 51 74)
- **Responsables Volley** : Pierre Yves DAUCHY (py.dauchy@hotmail.fr / 06 84 82 62 71)

Référent général des sports loisirs adultes au sein du bureau de l'AGSL : François Bouchon (comptaagsl@gmail.com / 06 87 64 34 02)

C. Transmission d'informations

Les informations sont transmises par les responsables aux adhérents et à l'association. Celles-ci seront transmises la plupart du temps par mail. Les adresses mails sont recensées lors de l'inscription. Les informations communiquées sont diverses : fermeture exceptionnelle, informations de l'association, etc...

II. Mode de fonctionnement

A. Critères et modalités d'inscriptions

Les adhérents de l'association s'inscrivent via le formulaire d'inscription sur le site internet de l'association (www.agsl-genech.fr). Les activités loisirs adultes sont ouvertes à toute personne majeure apte à faire le sport choisi. Il est demandé, pour valider l'inscription, de fournir un certificat médical et un règlement correspondant à l'activité.

Le certificat médical doit être renouvelé tous les ans et doit être remis au responsable (ou via le formulaire d'inscription) dès la première séance (même pour les séances d'essai).

Deux séances d'essai sont possibles à la reprise annuelle de l'activité. Pour les membres arrivant en cours d'année (à partir du mois de janvier), les activités seront facturées au prorata du nombre de cours restants.

Une séance d'essai peut être réalisée en cours d'année sous réserve de présenter un certificat médical et d'avoir rempli la fiche de renseignements sur le site de l'association (ou d'avoir transmis en début séance l'ensemble de ses coordonnées au responsable d'activité).

B. Matériel

Les salles de sports permettent la mise à disposition de terrains aux adhérents. Ce sont les joueurs qui installent les terrains et qui rangent le matériel en fin d'activité (sous le contrôle des responsables).

Les filets, volants, ballons, chasubles, sifflets... peuvent faire l'objet d'un achat par l'association en cours d'année. Les responsables d'activité s'occupent de l'achat, sur accord au préalable du bureau, et remettent la facture pour remboursement au bureau de l'association (contact : François Bouchon : comptaagsl@gmail.com).

Chaque adhérent doit disposer d'une tenue de sport (et d'une raquette pour le badminton). Des baskets à semelles blanches (ou non marquantes), spécifiques à l'activité (non utilisées à l'extérieur), sont obligatoires afin de respecter le revêtement des sols des salles sports. Les salles disposent de vestiaires avec sanitaires et douches mis à la disposition des joueurs.

C. Clés

Le responsable de l'activité est chargé d'ouvrir la salle et de la refermer à clé après la séance (+ enclenchement de l'alarme à la nouvelle salle des sports).

Le responsable a en sa possession 3 clés (sur un même trousseau) :

- La principale clé de la salle pour ouvrir la salle et ses accès principaux (vestiaires, infirmerie, toilettes...)
- Une clé du « rideau » du local de rangement du matériel à la nouvelle salle des sports
- Une clé de cadenas permettant d'ouvrir l'armoire où est rangé le matériel de l'activité

En parallèle de l'ouverture et de la fermeture de la salle, l'éclairage sera lui aussi allumé et éteint.

D. Eléments clé de respect sur le terrain

Les règles du jeu sont celles utilisées en vigueur par les Fédérations Françaises (de Badminton, Basket, Futsal, Handball et Volley). Aucun affichage des règles n'est prévu mais les adhérents perçus comme « anciens » ne manquent pas de rappeler ces règles aux « nouveaux ».

Pour le badminton : chacun est libre de jouer avec le coéquipier de son choix et contre les adversaires de son choix. Il est demandé de faire des rotations de temps en temps afin de mélanger les types de jeu et de faire progresser les moins initiés. Deux types de jeu existent : le simple et le double. Sachant qu'en fonction du nombre de personnes présentes dans la salle, nous privilégions le jeu en double. Les responsables peuvent intervenir afin d'accélérer les rotations pour qu'aucun joueur ne se sente exclus ou mis à l'écart.

E. Comportement souhaité

Les comportements clés demandés aux adhérents et aux encadrants sont les suivants :

- Respecter
- Participer
- Accueillir
- Intégrer
- S'échauffer
- Soutenir
- S'amuser

F. Rencontres sportives

Les responsables d'activité en accord avec le bureau de l'association peuvent organiser des rencontres sportives entre différentes associations ou clubs du Nord. De même, un tournoi interne annuel peut être organisé.

III. Financement

A. Inscription en début d'année

L'adhérent règlera sa cotisation en début d'année selon les modalités et montants fixés par l'association.

B. Inscription en cours d'année

Si un adhérent s'inscrit en cours d'année, alors un calcul au prorata peut être effectué sur la partie du règlement liée à l'activité. Ce prorata ne peut s'effectuer qu'à partir du mois de janvier ; il sera calculé sur la simple application d'une règle de trois. (exemple : montant de l'adhésion divisé par 10 mois multiplié par le nombre de mois restants)

IV. Gestion des incidents

A. Règles de sécurité

Afin d'éviter tout incident, les règles de sécurité sont rappelées en début d'année. Elles sont simples et relèvent du bon sens. Aucun affichage n'est dédié à cette communication.

La liste n'est pas exhaustive ;

- Ne pas utiliser les infrastructures des autres activités disponibles dans la salle (tapis, cerceaux...)
- Ne pas traverser un terrain pendant le jeu
- Respecter ses adversaires et ses coéquipiers...

B. Accident, malaise

En cas de problème médical, la salle dispose d'une trousse de premiers soins. Si l'évènement est jugé critique par les responsables, ils appellent en premier lieu les pompiers.

C. Dégradation

En cas de dégradation de la salle ou du matériel, les responsables préviennent les référents de l'association (photos à l'appui).

D. Violence

En cas de violence avérée, les responsables peuvent expulser des joueurs de la salle. De plus, l'incident sera remonté au bureau de l'association.

L'accès aux personnes étrangères dans la salle de l'activité est strictement interdit. En cas de débordement, les responsables téléphoneront à la gendarmerie.

E. Objets trouvés / volés

L'association et les responsables d'activité déclinent toutes responsabilités en cas de perte ou de vols d'objets personnels. Si des objets sont trouvés après une séance, les responsables les conserveront dans l'armoire du matériel de l'activité.